

LE RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF

RÉSULTATS DE L'ÉMISSION 2006 ET RÉTROSPECTIVE 1997-2006

Le nouveau Régime d'investissement coopératif (RIC) a été instauré le 30 mars 2004 par le ministre des Finances du Québec, lors du Discours sur le budget 2004-2005. Il remplace le régime instauré le 23 avril 1985 et assujéti à un moratoire en juin 2003 (le premier RIC).

Le renouvellement de cette mesure fiscale, qui découle d'une évaluation de l'ensemble des mesures de soutien aux entreprises, témoigne d'une reconnaissance significative de l'apport des coopératives au développement du Québec et de l'impact favorable du premier RIC sur la capitalisation et la croissance des coopératives. De nouvelles dispositions ont été introduites afin d'accroître encore plus l'impact sur la capitalisation permanente des coopératives.

Conformément au Discours sur le budget 2004-2005, le nouveau Régime est désormais encadré par la *Loi sur le Régime d'investissement coopératif* (L.R.Q., chapitre R-8.1.1), sanctionnée le 6 décembre 2006. Cette loi comprend toutes les dispositions relatives à la mesure, annoncées depuis le 30 mars 2004.

OBJECTIFS ET FONDEMENTS DU NOUVEAU RÉGIME

Le nouveau Régime d'investissement coopératif (RIC) vise à augmenter, au moyen d'un incitatif fiscal, la capitalisation permanente de certaines coopératives et fédérations de coopératives ayant besoin de capitaux propres pour leur développement.

Le Régime ne s'adresse pas à toutes les coopératives ni au grand public. Il vise essentiellement les coopératives de producteurs, de travail, de travailleurs actionnaires et certaines coopératives de solidarité et fédérations de coopératives qui rencontrent les critères d'admissibilité. Il s'agit d'une mesure destinée aux membres ou employés de ces coopératives ou fédérations de coopératives. Par cette mesure, un acquéreur admissible peut déduire, dans le calcul de son revenu imposable, l'équivalent de 125 % du montant qu'il investit pour l'acquisition de parts comportant les caractéristiques prévues au Régime. En augmentant les perspectives individuelles de rendement par rapport au risque encouru, cette mesure facilite la levée de capitaux par la coopérative auprès de ses membres ou employés.

ÉMISSION 2006, FAITS SAILLANTS

- En 2006, 206 coopératives détenaient un certificat valide leur permettant d'émettre des titres admissibles au nouveau Régime.
- Ces 206 coopératives représentaient un peu plus du quart des coopératives faisant partie d'une catégorie admissible (749 coopératives actives au 31 décembre 2006).
- Au cours de l'année 2006, 161 coopératives ont émis des titres dans le cadre du nouveau Régime, soit 78% des coopératives détentrices d'un certificat valide.
- Au total, 29,4 M\$ ont été investis dans les coopératives ciblées par la mesure fiscale.
- Dans l'ensemble, 8 625 particuliers ont acquis des titres admissibles émis par la coopérative dont ils sont membres ou employés.
- L'investissement moyen dans les coopératives émettrices a atteint 182 886 \$.
- L'investissement moyen par acquéreur admissible se chiffre à 3 414 \$.
- La moitié des montants a été investie dans des coopératives du secteur agricole.
- Plus de 80 % des montants investis l'ont été dans des coopératives localisées dans les régions ressources et centrales.

Ces résultats sont concordants avec les objectifs du nouveau Régime : le nombre de coopératives émettrices, le nombre d'acquéreurs et le montant total des investissements admissibles atteignent déjà des niveaux qui se comparent bien à ceux du premier Régime et qui peuvent avoir un impact très favorable sur la capitalisation.

Avant d'examiner plus en détail les données financières et statistiques du RIC, il convient d'aborder brièvement certaines données concernant l'administration du Régime.

LE NOUVEAU RIC, DONNÉES ADMINISTRATIVES

Le ministre du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE) est chargé de l'application de la Loi sur le Régime d'investissement coopératif (L.R.Q., chapitre R-8.1.1). Plus particulièrement, le MDEIE émet les certificats d'admissibilité et voit au suivi des coopératives qui détiennent de tels certificats. Annuellement, il reçoit et traite les renseignements transmis par les coopératives relativement à l'émission et au rachat des parts du Régime. À chaque année également, il effectue une évaluation de conformité pour toute coopérative détentrice d'un certificat et il procède aux suivis nécessaires. Il est par ailleurs responsable de l'application des dispositions relatives à la révocation des certificats.

Le MDEIE assure la diffusion de l'information concernant le RIC. Au moment de la mise en place du nouveau Régime, il a conçu et mis à la disposition des coopératives et des partenaires coopératifs un guide complet décrivant l'ensemble des modalités du Régime et comprenant tous les modèles de documents nécessaires à la préparation d'une demande d'autorisation. Près de 1 000 exemplaires de ce guide ont alors été distribués. Ce guide, intitulé « Guide d'information sur les mesures fiscales destinées aux coopératives et aux fédérations de coopératives », est maintenu à jour et sa version la plus récente est disponible dans le site internet du MDEIE (www.mdeie.gouv.qc.ca).

Également, un contenu de formation a été développé pour les besoins des partenaires coopératifs, notamment les coopératives de développement régional (CDR) et les fédérations sectorielles. Des séances de formation ont été dispensées à Québec et à Montréal, rejoignant quelques quatre-vingts participants.

Les aspects du Régime relevant de la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3) sont sous la responsabilité de Revenu Québec. Celui-ci assure donc tout le traitement fiscal des dossiers (relevés 7 et sommaire 7, attestations annuelles, pénalités, impôt spécial).

Certificats émis

Les procédures permettant l'analyse des demandes d'autorisation d'émission ont été mises en place dès l'entrée en vigueur du nouveau Régime, en 2004. Comme toutes les coopératives devaient obtenir un nouveau certificat avant de pouvoir émettre des titres du nouveau Régime, un grand nombre de demandes ont été reçues et traitées au cours des deux premières années suivant l'entrée en vigueur du Régime. Le tableau ci-après fournit les détails relatifs aux certificats délivrés par le MDEIE, en date du 30 juin 2007.

**Certificats émis par catégorie, selon l'année de délivrance
au 30 juin 2007**

	2004	2005	2006	2007*	TOTAL
Regroupements	1	--	--	--	1
Producteurs	38	8	2	1	49
Travail	31	59	9	1	100
Travailleurs actionnaire	9	39	12	--	60
Solidarité	0	0	0	0	0
	79	106	23	2	210

* 1^{er} semestre de 2007, se terminant le 30 juin 2007

Depuis la date d'entrée en vigueur du nouveau Régime, le MDEIE a délivré 210 certificats d'admissibilité. La très grande majorité de ceux-ci a été délivrée au cours des deux premières années, soit 79 en 2004 et 106 l'année suivante. Les coopératives agricoles ont majoritairement obtenu leur certificat en 2004, puisqu'elles étaient dans l'incapacité d'émettre des titres du premier RIC à leurs membres en raison des dispositions du moratoire. En 2005, ce sont principalement les coopératives de travail et les CTA qui ont obtenu leur certificat, puisque plusieurs d'entre elles avaient choisi de continuer à émettre des titres du premier RIC jusqu'au 31 décembre 2004, comme le permettaient les dispositions transitoires prévues au nouveau RIC.

Les certificats d'admissibilité au nouveau RIC ont été délivrés dans une forte proportion à des coopératives qui détenaient un certificat du premier RIC. En fait, 171 coopératives ont « renouvelé » leur certificat d'admissibilité, ce qui correspond à 81,4% des coopératives ayant obtenu un certificat du nouveau Régime.

Certificats révoqués

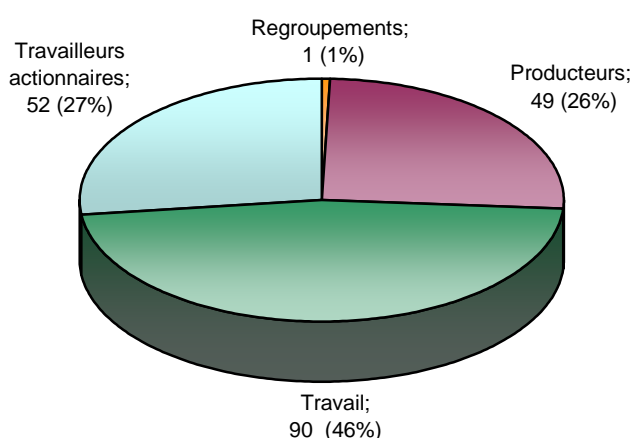
Des 210 certificats d'admissibilité délivrés, 18 ont, à ce jour, été révoqués. Les motifs ayant conduit à la révocation sont majoritairement liés à l'arrêt des activités des coopératives (abandon des opérations, liquidation, dissolution par décret). On compte également un certain nombre de révocations pour défaut de production du relevé annuel des émissions, rachats et remboursements de titres admissibles.

Conformément aux dispositions prévues à la Loi sur le Régime d'investissement coopératif en matière de protection du public, les listes des coopératives détenant un certificat valide et de celles dont le certificat a été révoqué sont accessibles dans le site Internet du MDEIE (www.mdeie.gouv.qc.ca).

Certificats valides

En tenant compte du nombre de certificats révoqués, 192 certificats étaient valides en date du 30 juin 2007. Les coopératives qui les détiennent sont majoritairement des coopératives de travail, comme en fait foi l'illustration suivante:

**Certificats valides par catégorie
au 30 juin 2007 (Nb et %)**



Les 192 coopératives détenant un certificat valide au 30 juin 2007 sont principalement localisées en région, à l'image de l'ensemble des coopératives du Québec. Le tableau de la page suivante en fournit la répartition, en fonction des catégories « détaillées ». Ces 192 coopératives représentent 25,6 % des 749 coopératives qui étaient actives au 31 décembre 2006 et qui faisaient partie d'une catégorie admissible. Cette proportion est cohérente avec les objectifs du Régime, qui s'adresse essentiellement aux coopératives ayant de réels besoins de capitalisation pour assurer leur développement.

**Certificats valides au 30 juin 2007 par catégorie¹
selon les blocs régionaux²**

	Régions ressources	Régions centrales	Montréal- Laval	Capitale- Nationale	TOTAL
Producteurs – coopératives agricoles	8	30	1	1	40
Producteurs – autres secteurs	1	5	1	3	10
Travail – secteur forestier	20	5	0	0	25
Travail – autres secteurs	25	19	12	9	65
Travailleurs actionnaire	9	23	15	5	52
TOTAL	63	82	29	18	192

ÉMISSION 2006 – RÉSULTATS ET DONNÉES STATISTIQUES

Depuis la mise en place du nouveau Régime, toute coopérative détenant un certificat d'admissibilité a l'obligation de transmettre, au MDEIE, un relevé annuel des émissions, rachats et remboursements de titres admissibles ou une attestation certifiant qu'elle n'a ni émis ni racheté ou remboursé de tels titres. Les données financières et statistiques reposent donc, depuis 2004, sur ces déclarations. Auparavant, sous le premier Régime, les déclarations de renseignements étaient produites sur une base volontaire. L'excellente collaboration des coopératives a fait en sorte que les données recueillies depuis le début de la mesure fiscale, en 1985, sont d'une grande fiabilité.

Émission 2006, résultats par catégorie

En 2006, 161 des 206 coopératives détenant un certificat valide au cours de l'année ont émis des titres admissibles à 8 625 membres ou employés, pour un montant total de 29,4 M\$. Le tableau suivant résume les principales données relatives à l'émission 2006, par catégorie :

Émission 2006 – Données détaillées par catégorie

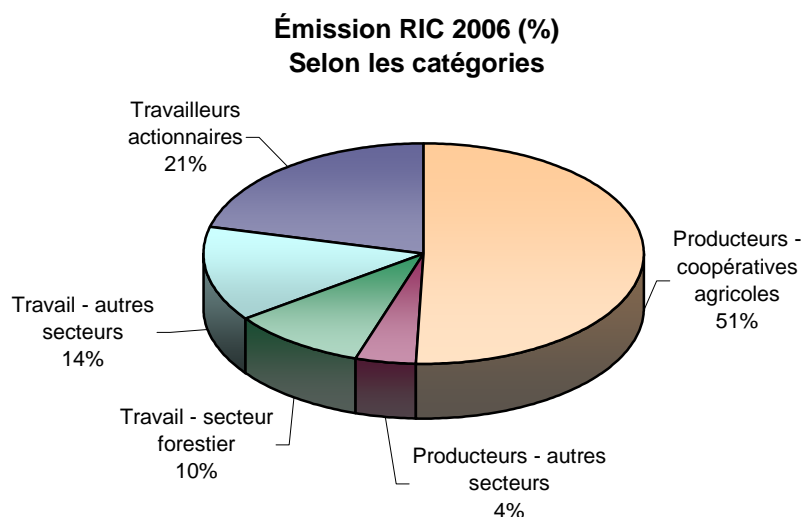
CATÉGORIES	NB DE COOPÉRATIVES DÉTENANT UN CERTIFICAT	NB DE COOPÉRATIVES ÉMÉTRICES	ÉMÉTRICES VS TOTAL ÉMÉTRICES (%)	NB D'ACQUÉREURS	ACQUÉREURS VS TOTAL ACQUÉREURS (%)	INVESTISSEMENTS	INVESTISSEMENT VS TOTAL INVESTISSEMENT (%)	INVESTISSEMENT MOYEN PAR COOPÉRATIVE	INVESTISSEMENT MOYEN PAR ACQUÉREUR
PRODUCTEURS									
Coopératives agricoles	40	34	21,1	4 011	46,5	14 906 140	50,7	438 416	3 716
Autres secteurs	9	6	3,7	102	1,2	1 260 101	4,3	210 017	12 354
TOTAL Producteurs	49	40	24,8	4 113	47,7	16 166 241	55,0	404 156	3 930
TRAVAIL									
Secteur forestier	26	20	12,4	1 284	14,9	2 893 327	9,8	144 666	2 253
Autres secteurs	72	53	32,9	1 351	15,7	4 148 711	14,1	78 278	3 071
TOTAL Travail	98	73	45,3	2 635	30,6	7 312 038	23,9	100 164	2 775
Travailleurs actionnaires	59	48	29,8	1 877	21,8	6 236 292	21,1	129 923	3 322
TOTAL	206	161	100,0	8 625	100,0	29 444 570	100,0	182 886	3 414

¹ Pour la suite du rapport, les catégories «coopératives de producteurs» et «coopératives de travail» seront subdivisées, pour mieux dégager les secteurs agricole et forestier. Les catégories «regroupement» et «solidarité», le cas échéant, seront classées avec les autres catégories, selon leur activité principale.

² Les blocs régionaux sont constitués comme suit :

Régions ressources : 01- Bas-Saint-Laurent, 02-Saguenay-Lac-Saint-Jean, 04-Mauricie, 08- Abitibi-Témiscamingue, 09- Côte-Nord, 10- Nord-du-Québec, 11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
Régions centrales : 05- Estrie, 07- Outaouais, 12- Chaudière-Appalaches, 14- Lanaudière, 15-Laurentides, 16- Montégrie, 17- Centre-du-Québec.

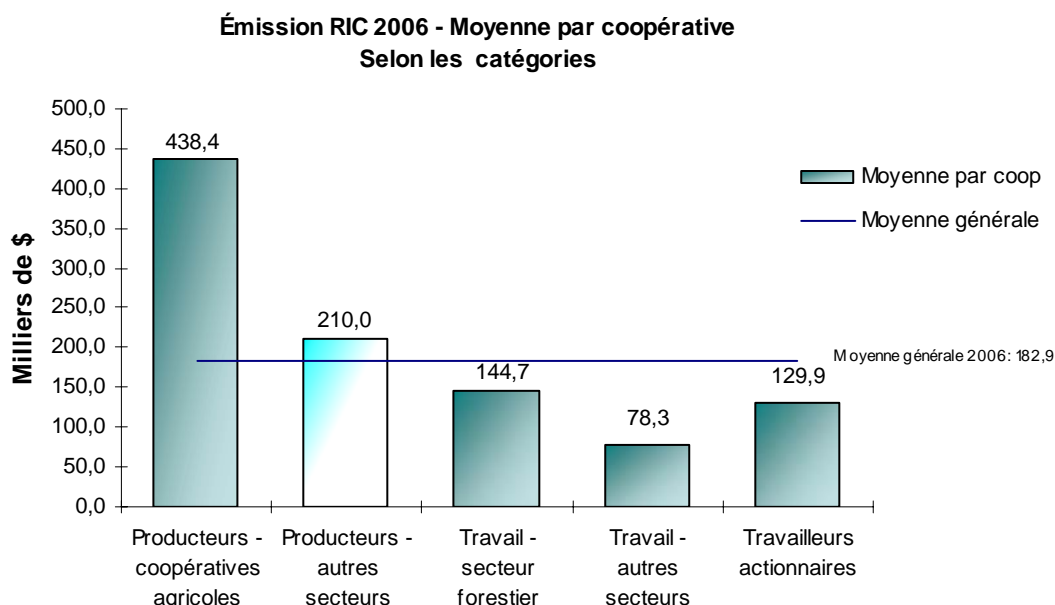
Le graphique suivant illustre, quant à lui, la proportion des montants investis par catégorie de coopératives. Les coopératives agricoles occupent une place importante à ce chapitre, en ayant recueilli un peu plus de la moitié des contributions de 2006.

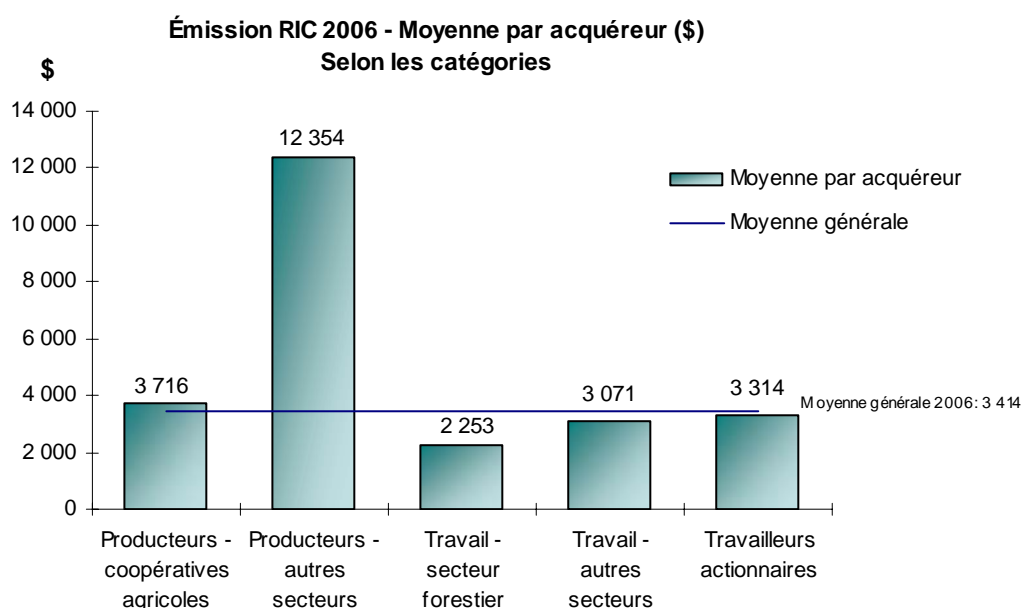


Les investissements moyens dans les coopératives émettrices varient considérablement d'une catégorie à l'autre, passant de 78 278 \$ pour les *Coopératives de travail - autres secteurs* à 438 416 \$ pour les *Coopératives agricoles*. Ces écarts sont évidemment liés aux différences dans la taille des entreprises et le nombre d'acquéreurs admissibles par coopérative.

Les investissements moyens par membre sont, quant à eux, plus uniformes entre les différentes catégories. Exceptionnellement en 2006, la catégorie *Producteurs - autres secteurs* se démarque avec une moyenne correspondant à plus de trois fois la moyenne générale de 3 414\$. Cela serait essentiellement attribuable à une coopérative en démarrage dont les besoins initiaux de capitaux étaient importants.

Les deux graphiques suivants illustrent les moyennes par coopérative et par acquéreur, en relation avec les moyennes générales.





Émission 2006, résultats par blocs régionaux

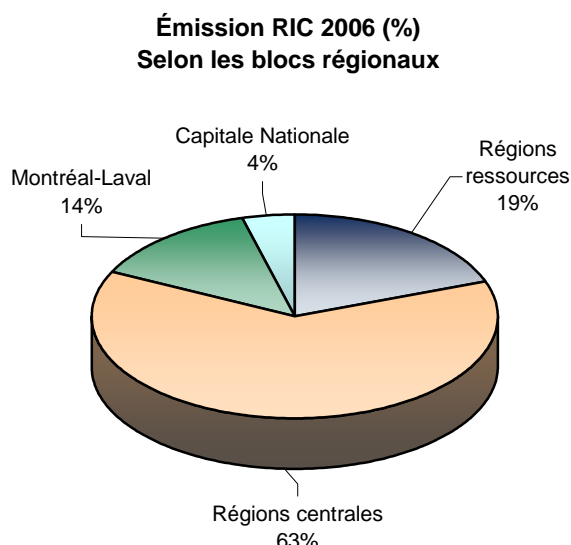
Les coopératives sont très présentes en régions. Une part importante du soutien aux coopératives est d'ailleurs dispensée sur une base régionale par l'intermédiaire des coopératives de développement régional (CDR), d'où l'intérêt d'examiner les résultats, et éventuellement l'impact du régime, sur cette base. Les 17 régions administratives ont été regroupées par « blocs régionaux » (réf. note 2, page 4), conformément au découpage utilisé pour la production des statistiques régionales du MDEIE (Portrait socioéconomique des régions du Québec, Édition 2006, MDEIE, juillet 2006).

En consultant le tableau suivant, qui résume les principales données 2006 selon les blocs régionaux, on constate que les régions centrales affichent les résultats les plus élevés à tous les niveaux. Cette situation s'explique par la très forte présence des coopératives agricoles dans ces régions.

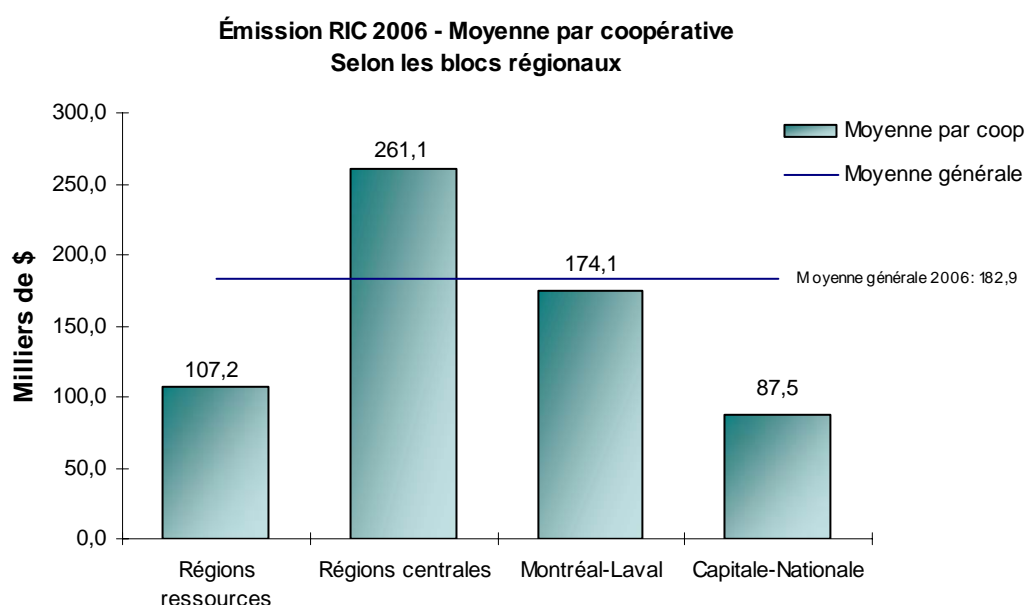
Émission 2006 – Données détaillées selon les blocs régionaux

BLOCS RÉGIONAUX	NB DE COOPÉRATIVES DÉTENANT UN CERTIFICAT	NB DE COOPÉRATIVES ÉMETTRICES	ÉMETTRICES VS TOTAL ÉMETTRICES (%)	NB D'ACQUÉREURS	ACQUÉREURS VS TOTAL ACQUÉREURS (%)	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT VS TOTAL INVESTISSEMENT (%)	INVESTISSEMENT MOYEN PAR COOPÉRATIVE	INVESTISSEMENT MOYEN PAR ACQUÉREUR
RÉGIONS									
Régions ressources	66	53	32,9	2 061	23,9	5 680 223	19,3	107 174	2 756
Régions centrales	87	71	44,1	4 250	49,3	18 535 037	62,9	261 057	4 361
TOTAL RÉGIONS	153	124	77,0	6 311	73,2	24 215 260	82,2	195 284	3 837
Montréal-Laval	34	23	14,3	1 807	20,9	4 004 366	13,6	174 101	2 216
Capitale-Nationale	19	14	8,7	507	5,9	1 224 944	4,2	87 496	2 416
TOTAL	206	161	100,0	8 625	100,0	29 444 570	100,0	182 866	3 414

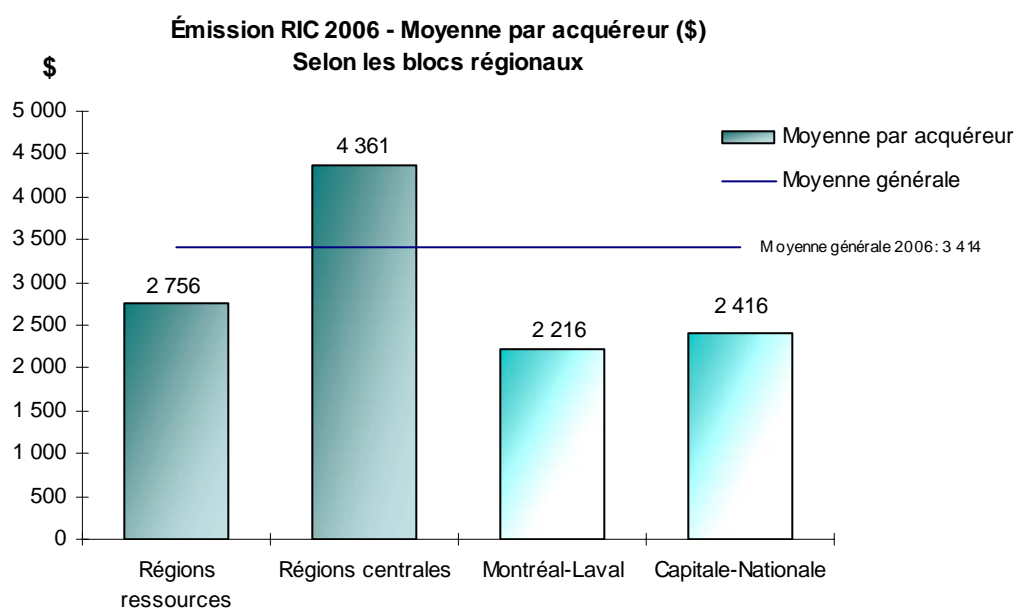
La proportion des montants investis par blocs régionaux est illustrée par le graphique suivant, qui met en évidence la place importante occupée par les régions ressources et centrales.



Tout comme pour les catégories de coopératives, l'investissement moyen dans les coopératives émettrices varie passablement d'un bloc régional à un autre. Plus particulièrement, la moyenne la plus élevée (régions centrales) est près de trois fois supérieure à la moyenne la plus faible (Capitale-Nationale).



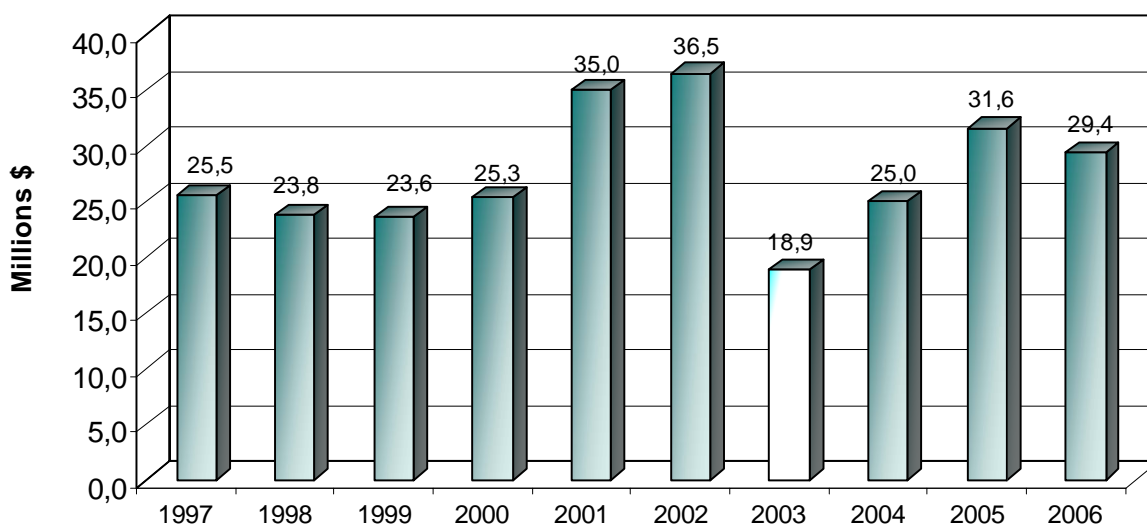
Présentée par blocs régionaux, la moyenne par acquéreur donne quant à elle des résultats un peu différents (graphique de la page suivante). Alors que cette moyenne était assez uniforme entre les catégories (quatre catégories sur cinq se situaient très près de la moyenne), on constate un écart important entre la moyenne des régions centrales et celles des autres blocs régionaux. Ces derniers ont tous une moyenne par acquéreur inférieure d'au moins 20% à la moyenne générale.



ÉMISSIONS RIC, RÉTROSPECTIVE 1997-2006

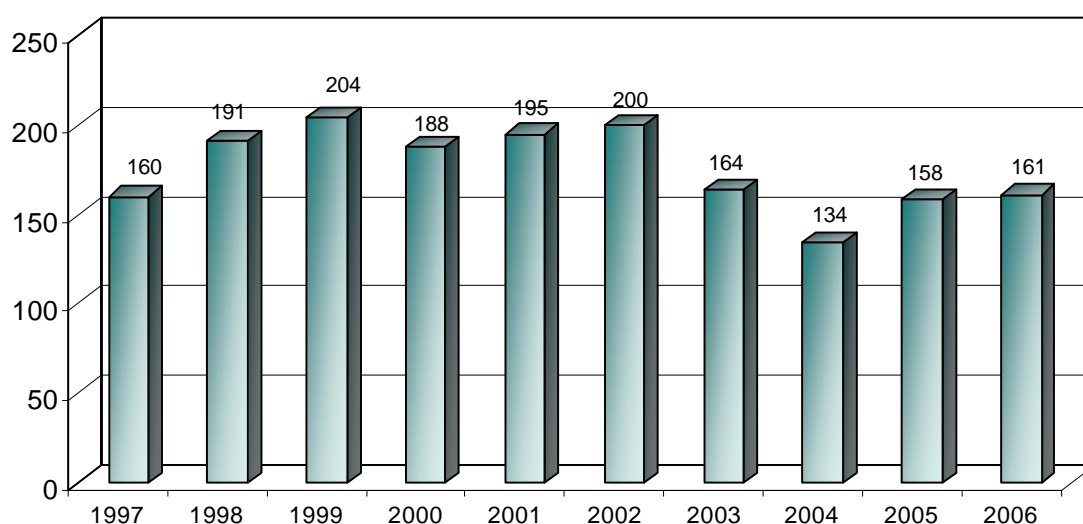
Le montant total investi en 2006 se compare avantageusement aux résultats obtenus au cours des années précédant le moratoire sur le premier RIC. Comme le démontre d'ailleurs le graphique ci-dessous, les investissements réalisés dans le cadre du RIC se sont rapidement stabilisés après l'entrée en vigueur du nouveau Régime. Dès 2004, le niveau d'investissement a augmenté de 32 % par rapport à l'année précédente (année du moratoire). Ce niveau a augmenté de 26,5 % de 2004 à 2005, pour ensuite diminuer légèrement en 2006 (de 6,9 %).

Investissements annuels 1997- 2006



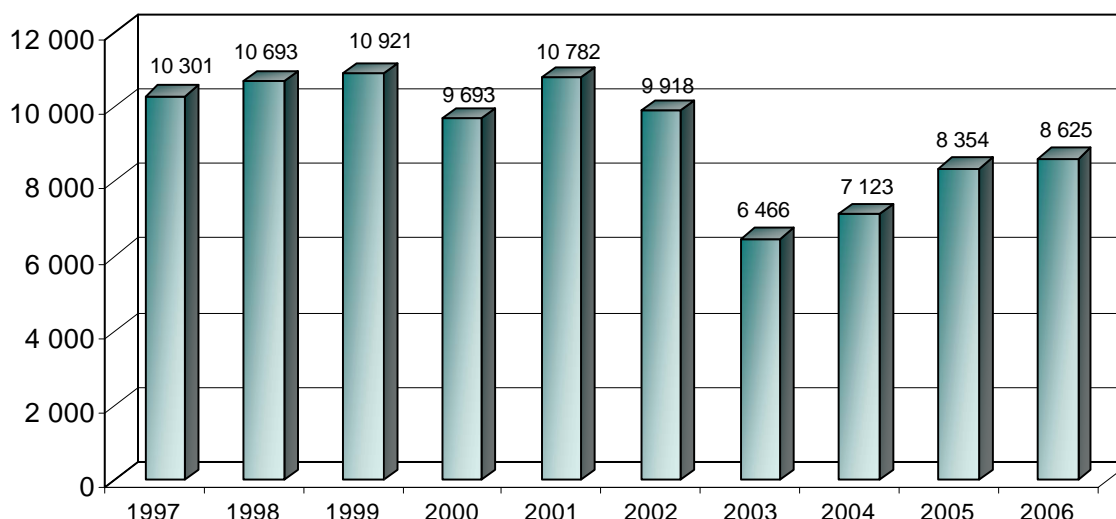
Tel qu'illustré par le graphique suivant, le nombre de coopératives émettrices a atteint son niveau le plus bas en 2004, soit au cours de l'année d'implantation du nouveau Régime. Cette situation est en partie attribuable au fait que plusieurs coopératives de producteurs n'ont pas renouvelé leur certificat en raison des nouvelles modalités du Régime (taux de capitalisation limité à 60%, restrictions relatives au versement de ristournes en argent). Le nombre de coopératives émettrices en 2006 se situe au même niveau qu'en 1997.

Coopératives émettrices 1997- 2006



Le graphique suivant illustre l'évolution du nombre de personnes ayant acquis des titres admissibles depuis 1997. Ce nombre a chuté considérablement en 2003, année du moratoire. Bien qu'il augmente depuis cette date, il demeure très inférieur à ce qu'il était avant le moratoire (moyenne 97-02: 10 385 acquéreurs/année)

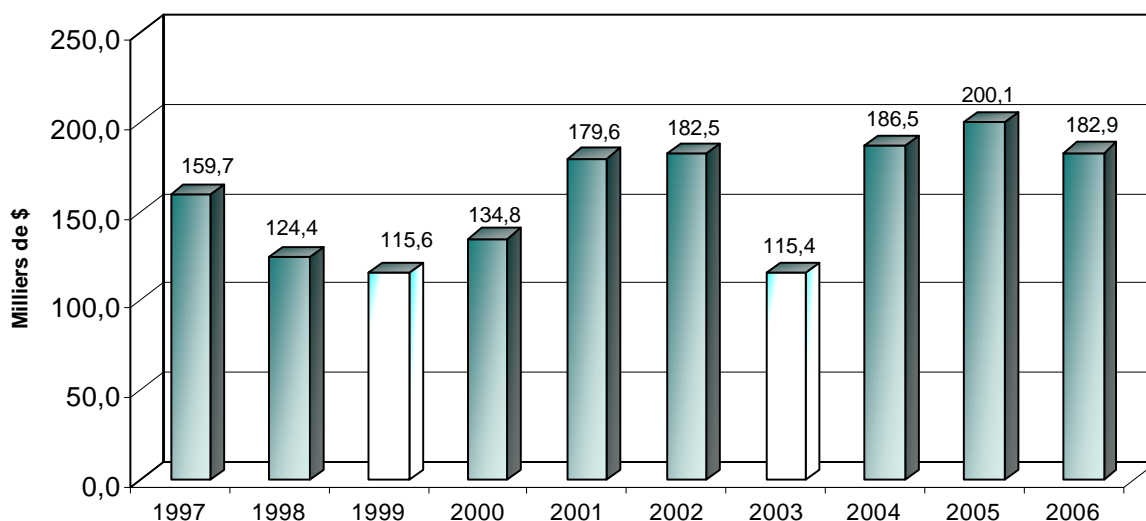
Acquéreurs 1997- 2006



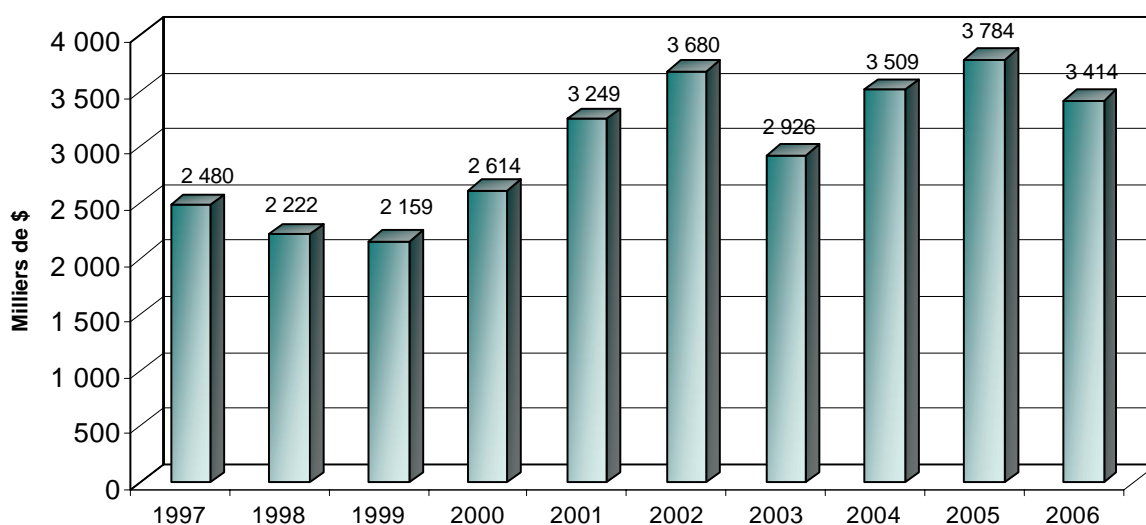
En examinant l'évolution des moyennes annuelles (graphiques de la page suivante), nous constatons que même si le nombre de coopératives et le nombre d'acquéreurs ont diminué depuis l'entrée en vigueur du nouveau Régime, les investissements moyens dans les coopératives émettrices et par membre ont atteint des niveaux supérieurs à ceux obtenus sous le premier Régime. Pour ces deux données, c'est en 2005 que le maximum a été atteint, avec une moyenne par coopérative de 200 078\$ et une moyenne par acquéreur de 3 784\$.

Le détail des résultats obtenus depuis 1997 est présenté à l'annexe 1A. Celle-ci fournit les différentes données financières et statistiques du RIC (premier et nouveau Régime) par catégorie, dont le détail des montants investis et les moyennes par acquéreur. L'annexe 1B présente les mêmes données selon les blocs régionaux, mais seulement depuis l'entrée en vigueur de nouveau Régime, en 2004. L'annexe 2, quant à elle, fournit des informations antérieures à 1997 tandis que l'annexe 3 propose une brève rétrospective des résultats du premier Régime.

Investissement moyen dans les coopératives, 1997- 2006



Investissement moyen par acquéreur, 1997- 2006



CONCLUSION

Les résultats obtenus depuis l'implantation du nouveau Régime d'investissement coopératif sont particulièrement satisfaisants. De façon générale, ils démontrent que les coopératives, avec l'appui de leurs membres et employés, poursuivent leurs efforts de capitalisation.

Ces investissements ont certainement eu un impact favorable sur le développement et la croissance des entreprises coopératives. Ce n'est toutefois qu'au cours des prochaines années que nous serons en mesure de l'évaluer avec plus de précision. Des indicateurs comme la valeur des actifs, le chiffre d'affaires, le taux de capitalisation et l'emploi seront examinés lorsque l'ensemble des données financières sera disponible, pour les années concernées et pour une période significative (au moins trois années complètes).

ANNEXE 1A
DONNÉES STATISTIQUES SUR LE RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF, PAR CATÉGORIE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de coopératives émettrices										
Producteurs agricoles	36	46	47	46	49	47	13	33	37	34
Autres coopératives de producteurs	13	9	18	20	20	14	14	5	5	6
Travailleurs forestiers	22	23	23	35	26	31	29	21	19	20
Autres coopératives de travail	57	62	63	48	52	58	60	40	55	53
Travailleurs actionnaires	32	51	53	39	48	50	48	35	42	48
Total	160	191	204	188	195	200	164	134	158	161
Nombre d'acquéreurs										
Producteurs agricoles	4 294	4 754	4 965	3 461	4 449	4 119	475	3 284	4 189	4 011
Autres coopératives de producteurs	294	276	318	708	547	388	499	41	45	102
Travailleurs forestiers	1 991	1 725	2 155	2 719	2 023	2 487	1 896	1 105	1 218	1 284
Autres coopératives de travail	1 495	1 449	1 427	1 240	1 362	1 333	1 370	855	1 462	1 351
Travailleurs actionnaires	2 227	2 489	2 056	1 565	2 401	1 591	2 226	1 838	1 440	1 877
Total	10 301	10 693	10 921	9 693	10 782	9 918	6 466	7 123	8 354	8 625
Montants investis										
Producteurs agricoles	7 522 185 \$	8 077 083 \$	9 477 507 \$	8 491 554 \$	14 276 898 \$	16 773 057 \$	1 148 322 \$	16 168 787 \$	17 492 313 \$	14 906 140 \$
Autres coopératives de producteurs	1 996 428 \$	2 555 360 \$	2 836 387 \$	4 012 829 \$	6 564 676 \$	5 189 792 \$	4 888 359 \$	101 500 \$	270 625 \$	1 260 101 \$
Travailleurs forestiers	7 350 059 \$	4 749 328 \$	4 482 413 \$	7 044 775 \$	4 915 906 \$	4 690 638 \$	4 124 134 \$	1 819 468 \$	2 441 272 \$	2 893 327 \$
Autres coopératives de travail	2 782 971 \$	2 476 031 \$	3 135 069 \$	2 425 048 \$	2 604 252 \$	3 191 878 \$	2 858 872 \$	1 437 416 \$	6 343 011 \$	4 148 711 \$
Travailleurs actionnaires	5 896 697 \$	5 901 516 \$	3 648 461 \$	3 363 982 \$	6 665 016 \$	6 653 417 \$	5 897 887 \$	5 465 727 \$	5 065 133 \$	6 236 292 \$
Total	25 548 340 \$	23 759 318 \$	23 579 837 \$	25 338 188 \$	35 026 748 \$	36 498 782 \$	18 917 574 \$	24 992 898 \$	31 612 354 \$	29 444 570 \$
Investissement moyen par coopérative participante	159 677 \$	124 394 \$	115 587 \$	134 778 \$	179 624 \$	182 494 \$	115 351 \$	186 514 \$	200 078 \$	182 886 \$
Investissement moyen par acquéreur										
Producteurs agricoles	1 752 \$	1 699 \$	1 909 \$	2 453 \$	3 209 \$	4 072 \$	2 418 \$	4 924 \$	4 176 \$	3 716 \$
Autres coopératives de producteurs	6 791 \$	9 259 \$	8 919 \$	5 668 \$	12 001 \$	13 376 \$	9 796 \$	2 476 \$	6 014 \$	12 354 \$
Travailleurs forestiers	3 692 \$	2 753 \$	2 080 \$	2 591 \$	2 430 \$	1 886 \$	2 175 \$	1 647 \$	2 004 \$	2 253 \$
Autres coopératives de travail	1 862 \$	1 709 \$	2 197 \$	1 956 \$	1 912 \$	2 395 \$	2 087 \$	1 681 \$	4 339 \$	3 071 \$
Travailleurs actionnaires	2 648 \$	2 371 \$	1 775 \$	2 150 \$	2 776 \$	4 182 \$	2 650 \$	2 974 \$	3 517 \$	3 322 \$
Moyenne générale	2 480 \$	2 222 \$	2 159 \$	2 614 \$	3 249 \$	3 680 \$	2 926 \$	3 509 \$	3 784 \$	3 414 \$

Les données présentées dans ce tableau sont, pour les années 1997 à 2004, le résultat des réponses fournies par les coopératives à un questionnaire qu'elles complétaient annuellement sur une base volontaire. Depuis 2004-2005, elles sont le résultat de la compilation des relevés détaillés que les coopératives doivent obligatoirement produire à chaque année.

ANNEXE 1B
DONNÉES STATISTIQUES SUR LE RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF
SELON LES BLOCS RÉGIONAUX

	2004	2005	2006
Nombre de coopératives détentrices d'un certificat valide	280*	185	206
Nombre de coopératives émettrices			
Régions ressources	47	47	53
Régions centrales	59	71	71
Montréal-Laval	20	26	23
Capitale-Nationale	8	14	14
Total	134	158	161
Nombre d'acquéreurs			
Régions ressources	2 075	2 058	2 061
Régions centrales	3 069	3 875	4 250
Montréal-Laval	1 653	2 018	1 807
Capitale-Nationale	326	403	507
Total	7 123	8 354	8 625
Montants investis			
Régions ressources	4 966 878 \$	5 417 751 \$	5 680 223 \$
Régions centrales	13 579 556 \$	15 813 565 \$	18 535 037 \$
Montréal-Laval	5 896 816 \$	8 184 039 \$	4 004 366 \$
Capitale-Nationale	549 648 \$	2 196 999 \$	1 224 944 \$
Total	24 992 898 \$	31 612 354 \$	29 444 570 \$
Investissement moyen par coopérative participante			
Régions ressources	105 678 \$	115 271 \$	107 174 \$
Régions centrales	230 162 \$	222 726 \$	261 057 \$
Montréal-Laval	294 841 \$	314 771 \$	174 103 \$
Capitale-Nationale	68 706 \$	156 929 \$	87 496 \$
Moyenne générale par coopérative	186 514 \$	200 078 \$	182 886 \$
Investissement moyen par acquéreur			
Régions ressources	2 394 \$	2 633 \$	2 756 \$
Régions centrales	4 425 \$	4 081 \$	4 361 \$
Montréal-Laval	3 567 \$	4 056 \$	2 216 \$
Capitale-Nationale	1 686 \$	5 452 \$	2 416 \$
Moyenne générale par acquéreur	3 509 \$	3 784 \$	3 414 \$

* Certificats délivrés en vertu du premier et du nouveau Régime (respectivement 201 et 79)

ANNEXE 2

INVESTISSEMENTS EN \$ DANS LE RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF
RÉSULTATS PAR CATÉGORIE DE COOPÉRATIVES - DONNÉES GLOBALES 1985-2006

	PRODUCTEURS	TRAVAIL Secteur forestier	TRAVAIL Autres secteurs	TRAVAILLEURS ACTIONNAIRE	TOTAL	
Premier RIC	1985	3 945 051	932 271	410 997	0	5 288 319
	1986	3 443 685	1 471 959	507 973	143 000	5 566 616
	1987	4 513 443	1 532 026	464 299	242 613	6 752 381
	1988	5 219 761	923 309	503 688	245 827	6 892 585
	1989	3 989 616	771 282	1 271 081	369 505	6 401 484
	1990	4 161 296	1 416 313	1 120 094	1 605 927	8 303 631
	1991	3 698 273	1 162 001	1 098 103	728 069	6 686 447
	1992	3 744 681	1 902 710	1 786 926	2 569 879	10 004 196
	1993	4 629 693	1 706 343	2 119 542	1 768 127	10 223 705
	1994	5 385 590	2 807 535	2 290 529	3 602 325	14 085 979
	1995	6 880 354	5 443 586	3 276 549	4 000 374	19 600 863
	1996	8 272 465	3 215 106	3 103 511	4 586 087	19 177 169
	1997	9 518 613	7 350 059	2 782 971	5 896 697	25 548 340
	1998	10 632 443	4 749 328	2 476 031	5 901 516	23 759 318
	1999	12 313 894	4 482 413	3 135 069	3 648 461	23 579 837
	2000	12 504 383	7 044 775	2 425 048	3 363 982	25 338 188
	2001	20 841 574	4 915 906	2 604 252	6 665 016	35 026 748
2002	21 962 849	4 690 638	3 191 878	6 653 417	36 498 782	
Moratoire	2003	6 036 681	4 124 134	2 858 872	5 897 887	18 917 574
Premier et nouveau RIC	2004	16 270 287	1 819 468	1 437 416	5 465 727	24 992 898
Nouveau RIC	2005	17 762 937	2 441 272	6 343 011	5 065 133	31 612 354
	2006	16 166 241	2 893 327	4 148 711	6 236 292	29 444 570
	TOTAL	201 893 810	67 795 762	49 356 551	74 655 862	393 701 985 *

* Bilan Ancien régime 314 922 920

Nouveau régime 78 779 065

Les données présentées dans ce tableau sont, pour les années 1985 à 2004, le résultat des réponses fournies par les coopératives à un questionnaire qu'elles complétaient annuellement sur une base volontaire. Depuis 2004-2005, elles sont le résultat de la compilation des relevés détaillés que les coopératives doivent obligatoirement produire à chaque année.

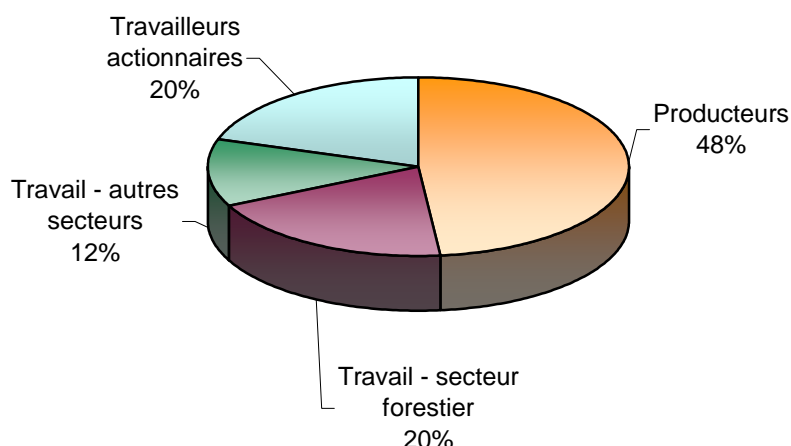
ANNEXE 3

RÉTROSPECTIVE – PREMIER RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF (RIC)

Le premier RIC, en place depuis avril 1985, a définitivement pris fin le 31 décembre 2004. Aucun titre de ce Régime ne peut donc être émis depuis cette date et tous les certificats délivrés sous ce Régime ont automatiquement été révoqués. Les titres encore en circulation continuent cependant d'être administrés selon les règles qui prévalaient au moment de leur émission.

Pendant toute la durée du premier Régime, soit de 1985 à 2004, 314,9 M\$ ont été investis en parts privilégiées, principalement dans les coopératives des secteurs agricole, forestier et manufacturier (graphique 1). Environ 75 % de ces investissements ont été réalisés en région et on estime à plus de 1 milliard de dollars la croissance de l'actif des coopératives ayant participé au Régime pendant cette période.

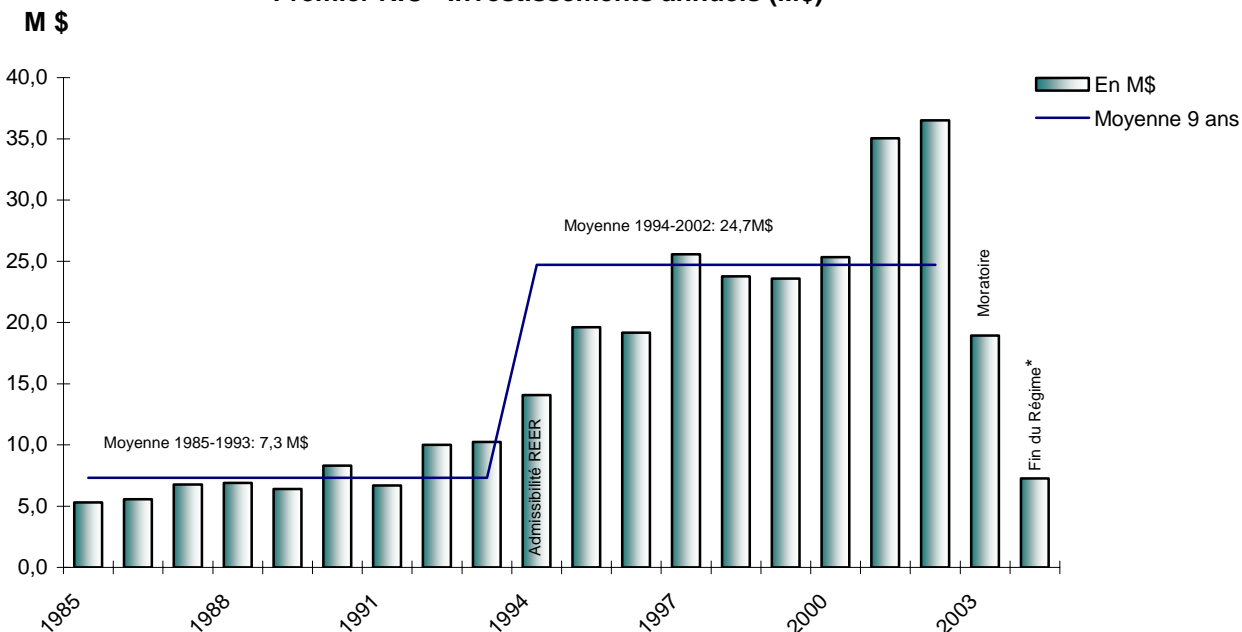
Graphique 1
Premier RIC - Répartition des montants émis (314,9 M \$)
en %, selon les catégories



Au cours de ces vingt années, plusieurs modifications ont été apportées afin d'adapter les dispositions du premier Régime aux nouvelles réalités coopératives. Ainsi, neuf décrets ont été adoptés entre 1985 et 2001, dont celui rendant admissibles les sociétés membres d'une coopérative agricole, en 1985, et celui permettant l'admissibilité d'une fiducie régie par un Régime enregistré d'épargne retraite (REER) en 1994.

L'introduction de cette dernière disposition, qui confère aux acquéreurs admissibles un avantage fiscal additionnel, a de toute évidence favorisé l'accroissement de l'investissement dans les coopératives (graphique 2). La moyenne annuelle des investissements au RIC pour la période qui a suivi l'introduction de cette disposition (24,7 M\$, de 1994 à 2002) a plus que triplé par rapport à celle des 9 premières années du Régime (7,3 M\$, de 1985 à 1993).

Graphique 2
Premier RIC - Investissements annuels (M\$)



* représente seulement les sommes investies pour le premier RIC en 2004 (7,3 M\$ sur 24,9 M\$ au total)

Les investissements annuels faits dans le cadre du premier RIC ont atteint leurs plus hauts niveaux en 2001 et 2002, avec 35,0 M\$ et 36,0 M\$ respectivement. Soulignons toutefois que ces niveaux ont été influencés par l'utilisation de la mesure fiscale par des coopératives dont le fonctionnement a ultérieurement été jugé dérogatoire.

En 2003, le moratoire imposé a affecté de façon importante les coopératives de producteurs. Celles-ci ne pouvaient plus émettre de titres à leurs membres, ce qui a entraîné une diminution marquée des investissements (de l'ordre de 48% par rapport à 2002).

En 2004, les dispositions transitoires prévues au nouveau RIC permettaient à certaines coopératives de continuer à émettre des titres sous le premier RIC. Les deux Régimes se sont donc côtoyés pendant cette année : du montant total de 24,9 M\$ émis en 2004, 7,3 M\$ l'ont été sous le premier Régime, presque essentiellement par les coopératives de travail et de travailleurs actionnaires (pour plus de détails sur les investissements annuels, référer à l'annexe 3.1 INVESTISSEMENTS EN \$ DANS LE PREMIER RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF – RÉSULTATS PAR CATÉGORIE DE COOPÉRATIVES - DONNÉES GLOBALES).

ANNEXE 3.1

INVESTISSEMENTS EN \$ DANS LE *PREMIER* RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF RÉSULTATS DU RIC PAR CATÉGORIE DE COOPÉRATIVES - DONNÉES GLOBALES

	<i>PRODUCTEURS</i>	<i>TRAVAILLEURS</i>	<i>TRAVAILLEURS FORESTIERS</i>	<i>TRAVAILLEURS ACTIONNAIRE</i>	<i>TOTAL</i>	<i>CUMULATIF</i>
1985	3 945 051	410 997	932 271	0	5 288 319	5 288 319
1986	3 443 685	507 973	1 471 959	143 000	5 566 616	10 854 935
1987	4 513 443	464 299	1 532 026	242 613	6 752 381	17 607 317
1988	5 219 761	503 688	923 309	245 827	6 892 585	24 499 902
1989	3 989 616	1 271 081	771 282	369 505	6 401 484	30 901 386
1990	4 161 296	1 120 094	1 416 313	1 605 927	8 303 631	39 205 017
1991	3 698 273	1 098 103	1 162 001	728 069	6 686 447	45 891 464
1992	3 744 681	1 786 926	1 902 710	2 569 879	10 004 196	55 895 660
1993	4 629 693	2 119 542	1 706 343	1 768 127	10 223 705	66 119 365
1994	5 385 590	2 290 529	2 807 535	3 602 325	14 085 979	80 205 344
1995	6 880 354	3 276 549	5 443 586	4 000 374	19 600 863	99 806 207
1996	8 272 465	3 103 511	3 215 106	4 586 087	19 177 169	118 983 376
1997	9 518 613	2 782 971	7 350 059	5 896 697	25 548 340	144 531 716
1998	10 632 443	2 476 031	4 749 328	5 901 516	23 759 318	168 291 034
1999	12 313 894	3 135 069	4 482 413	3 648 461	23 579 837	191 870 871
2000	12 504 383	2 425 048	7 044 775	3 363 982	25 338 188	217 209 059
2001	20 841 574	2 604 252	4 915 906	6 665 016	35 026 748	252 235 807
2002	21 962 849	3 191 878	4 690 638	6 653 417	36 498 782	288 734 589
2003	¹ 6 036 681	2 858 872	4 124 134	5 897 887	18 917 574	307 652 163
2004	² 87 033	1 059 956	1 362 263	4 761 505	7 270 757	314 922 920
TOTAL	151 781 378	38 487 368	62 003 958	62 650 215	314 922 920	

1. Un moratoire a été imposé le 12 juin 2003 affectant, notamment, les membres des coopératives de producteurs

2. En 2004, coexistence des deux régimes en raison des dispositions transitoires prévues au nouveau RIC. L'émission 2004, totalisant 25,0 M\$, a été répartie entre le nouveau RIC (17,7 M\$) et le premier RIC (7,3 M\$)